

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

59360 Le Cateau-
Cambrésis

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

E1 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

E1 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

E1 sur ma commune :

MODÉRÉ



MOUVEMENTS DE TERRAIN

E1 sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

E1 sur ma commune :

MODÉRÉ



RADON

E1 sur ma commune :

FAIBLE

2 Risques technologiques identifiés :



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

E1 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

E1 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Le cateau-cambresis

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Informations détaillées :



PPRN : PPRI DE LA SELLE (59PREF20130009)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI DE LA SELLE a été approuvé sur votre commune.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :

- 02 : Prescriptions

Date de prescription : 11/08/2014

Date d'approbation : 16/06/2017

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



AZI : Vallée de la Selle

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

Risque d'inondation sur Le cateau-cambresis



DDRM : DDRM59

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

1 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

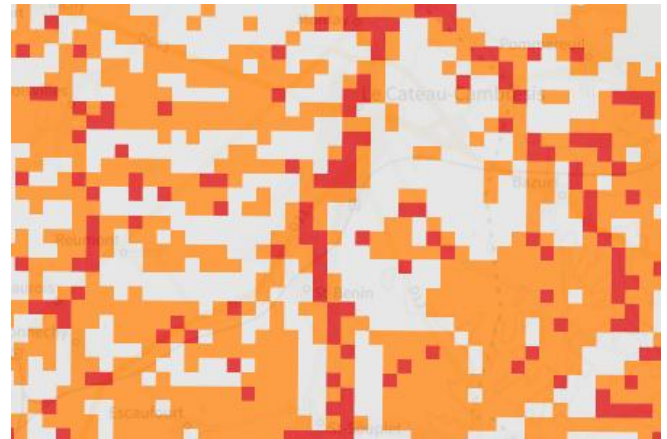
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999

Risque de remontées de nappe sur Le cateau-cambresis

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

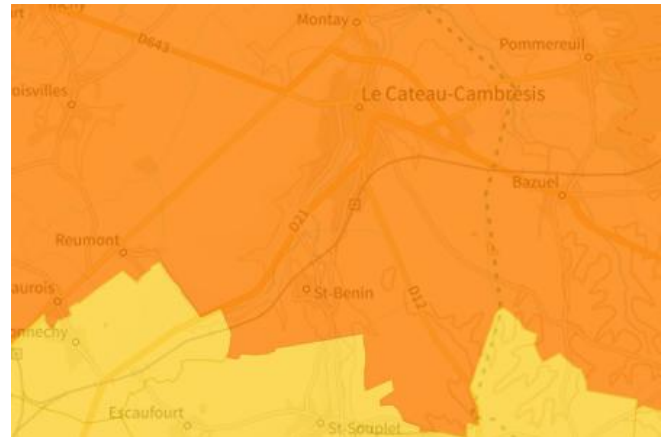
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

Risque de séisme sur Le cateau-cambresis

Risque sur la commune MODÉRÉ

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : DDRM59

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **3/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Le cateau-cambresis

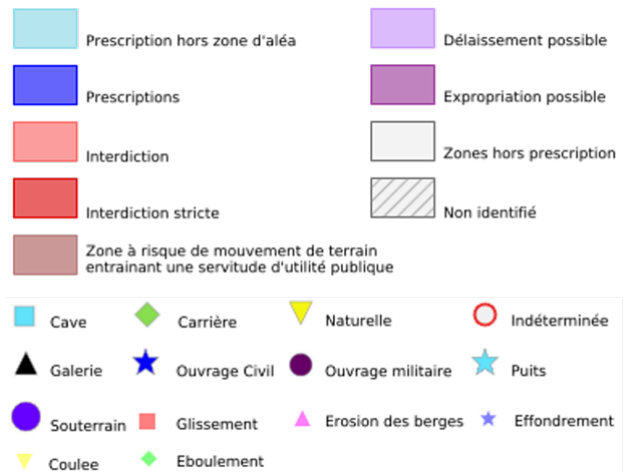
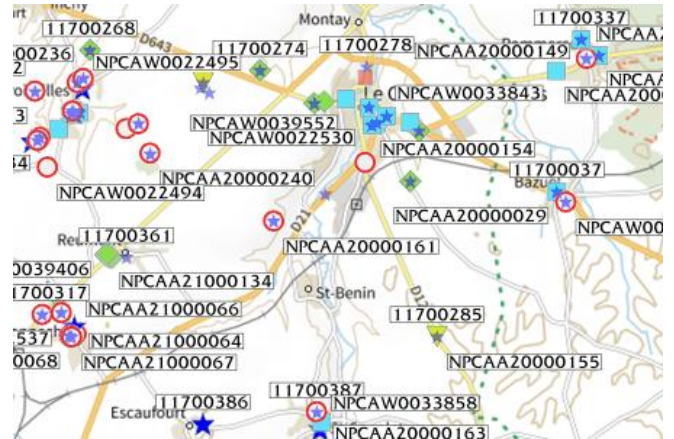
Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :



PPRN : PPRN-Mvt-arrondissement-Cambrai (PPRN-Mvt_2023_0015)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRN-Mvt-arrondissement-Cambrai a été prescrit sur votre commune.

Le PPR couvre les aléas suivants :

[Mouvement de terrain](#)

[Affaissements et effondrements d'origine naturelle \(cavités souterraines\)](#)

Date de prescription : 12/07/2023

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



DDRM : DDRM59

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

Risque de mouvements de terrain sur Le cateau-cambresis

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

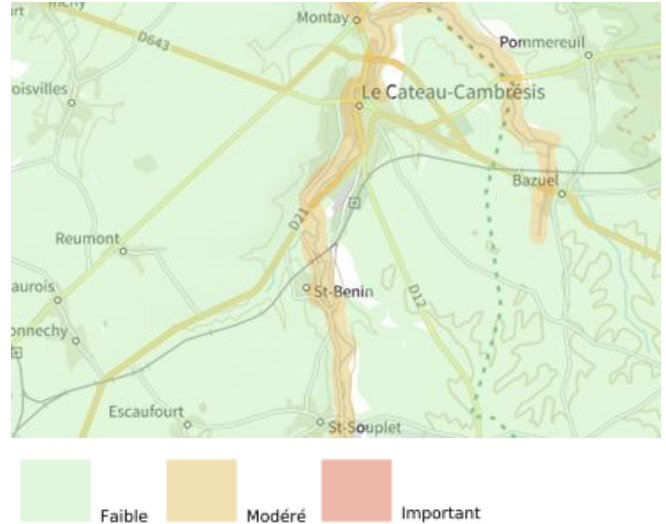
Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Le cateau-cambresis

R Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

1 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

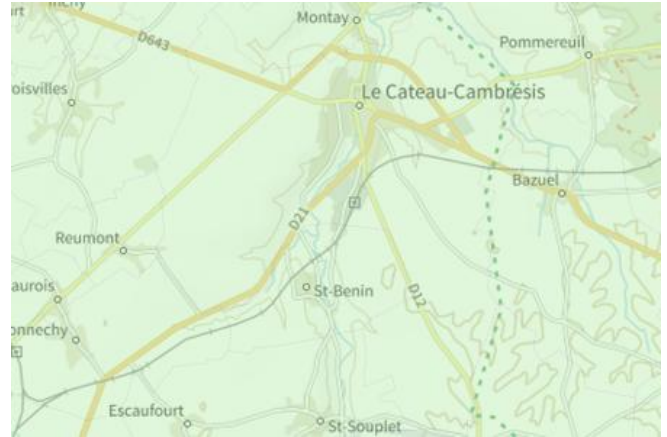
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE0100409A	Sécheresse	01/01/1996	18/07/2001

Risque radon sur Le cateau-cambresis

Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

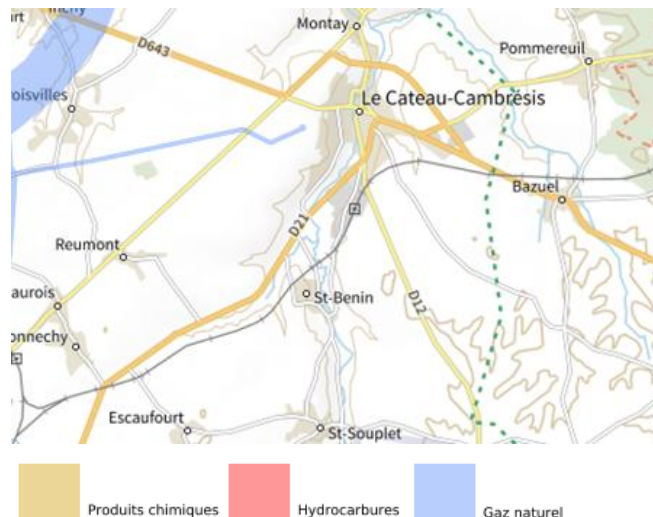
Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Le Cateau-Cambresis

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



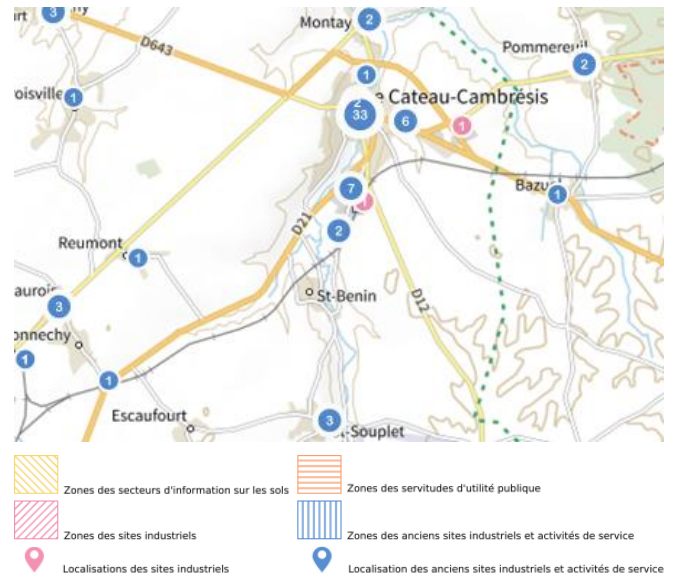
Risque de pollution des sols sur Le cateau-cambresis

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 1 secteur(s) d'information(s) sur les sols sur la commune
L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (réalisation de travaux sur la parcelle avec mouvements de terre), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
- 4 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 69 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient au moins un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

17 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
11700271	Effondrement / Affaissement	Le Champ Béran
11700272	Effondrement / Affaissement	Le Champ Béran
11700273	Effondrement / Affaissement	Le Champ Béran
11700274	Effondrement / Affaissement	LE CATEAU-CAMBRESIS
11700275	Effondrement / Affaissement	LE CATEAU-CAMBRESIS
11700276	Effondrement / Affaissement	LE CATEAU-CAMBRESIS
11700277	Effondrement / Affaissement	LE CATEAU-CAMBRESIS
11700278	Effondrement / Affaissement	LE CATEAU-CAMBRESIS
11700279	Effondrement / Affaissement	LE CATEAU-CAMBRESIS
11700280	Effondrement / Affaissement	LE CATEAU-CAMBRESIS
11700281	Effondrement / Affaissement	LE CATEAU-CAMBRESIS
11700282	Effondrement / Affaissement	LE CATEAU-CAMBRESIS
11700283	Effondrement / Affaissement	LE CATEAU-CAMBRESIS
11700284	Effondrement / Affaissement	LE CATEAU-CAMBRESIS
11700285	Effondrement / Affaissement	LE CATEAU-CAMBRESIS
20800025	Glissement	CD.955
22300193	Effondrement / Affaissement	PIERRE ET M. CURIE (GR. SCOL.)

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

15 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
NPCAA20000152	cave	Boves du centre-ville
NPCAA20000153	carrière	Carrière de l'école Pierre et Marie Curie
NPCAA20000154	cave	Effondrement de terrain au 14 rue Mortier
NPCAA20000155	naturelle	Effondrement de terrain "Ferme du Quennelet"
NPCAA20000156	carrière	Marnière de "La Couture"
NPCAA20000157	cave	Effondrement d'une bove rue de Fesmy
NPCAA20000158	naturelle	Effondrements de terrain "Le Champ Béran"
NPCAA20000159	carrière	Catiche au "Troisième Pont"
NPCAA20000160	carrière	Carrière Faubourg de Cambrai
NPCAA20000161	indéterminé	Effondrement de terrain 1 chemin Caplo
NPCAW0022523	cave	Cave au CER du cateau
NPCAW0022524	carrière	Carrière Lamarche
NPCAW0022530	indéterminé	Effondrement de terrain au 32 rue Théophile Boyer
NPCAW0033843	cave	Effondrement de terrain au n°62 rue de Landrecies
NPCAW0039552	cave	Boves rue Charles Seydoux

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

4 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP001127601	SASA	En cours
SSP000305201	DCA LESAGE	En cours
SSP000310001	EDF GDF SERVICES	En cours
SSP000313701	SEA Société Exploitation Atomiseurs	En cours

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

69 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3970659	pompe à essence	En arrêt	
SSP3970658	pompe à essence	Indéterminé	
SSP3970655	DLI	En arrêt	
SSP3970639	chaudronnerie.	En arrêt	
SSP3970638	garage	En arrêt	
SSP3970634	Ecole FENELON	Indéterminé	
SSP3970633	atelier d'application de peinture et de	En arrêt	
SSP3970616	pompe à essence	Indéterminé	
SSP3970609	menuiserie	Indéterminé	
SSP3970608	pompe à essence	En arrêt	
SSP3970607	teinturerie	En arrêt	
SSP3970598	fonderie	Indéterminé	
SSP3970597	atelier de reparaion de matériel agricole	Indéterminé	
SSP3970583	pompe à essence	En arrêt	
SSP3970576	raffinage	Indéterminé	
SSP3970575	pompe à essence	En arrêt	
SSP3970572	DLI	En arrêt	
SSP3970566	café station essence ANTAR	En arrêt	
SSP3970553	atelier electricité industrielle	Indéterminé	
SSP3970547	menuiserie metallique	En arrêt	
SSP3970546	DLI	Indéterminé	
SSP3970543	Atelier de travail des metaux	En arrêt	
SSP3970516	Halles aux cuirs	En arrêt	
SSP3970515	fonderie de cuivre	En arrêt	
SSP3970514	Laiterie fromagerie	Indéterminé	
SSP3970513	DLI	En arrêt	
SSP3970507	DLI	En arrêt	
SSP3970366	garage automobile pompe à essence	En arrêt	
SSP3970318	Pompe à essence	Indéterminé	
SSP3970277	Fabrique d'adhésifs	Indéterminé	
SSP3970153	Pompe à essence	Indéterminé	
SSP3970152	Pompe à essence	En arrêt	
SSP3970151	Garage Central	Indéterminé	
SSP3970150	Pompe à essence	Indéterminé	
SSP3970148	Pompe à essence ANTAR	En arrêt	
SSP3970147	Pompe à essence	En arrêt	
SSP3970146	Pompe à essence	Indéterminé	
SSP3970145	Dépôt de goudron	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3970144	Pompe à essence	En arrêt	
SSP3970143	Pompe à essence	Indéterminé	
SSP3970142	Pompe à essence	Indéterminé	
SSP3970128	Pompe à essence	Indéterminé	
SSP3970125	Dépôt HC	En arrêt	
SSP3970124	Atelier de serrurerie	Indéterminé	
SSP3970123	Dépôt HC	En arrêt	
SSP3970122	Pompe à essence	En arrêt	
SSP3970121	Quincaillerie et DLI	Indéterminé	
SSP3970120	Tannerie	En arrêt	
SSP3970119	Fonderie	En arrêt	
SSP3970118	Garage	En arrêt	
SSP3970116	Garage Nord-Alsace anc. Atelier de	En arrêt	
SSP3970115	Atelier de serrurerie	En arrêt	
SSP3970114	Fonderie	En arrêt	
SSP3970113	Pompe à essence	En arrêt	
SSP3970112	Dépôt HC	En arrêt	
SSP3970111	Garage Renault	Indéterminé	
SSP3970110	Pompe à essence	En arrêt	
SSP3970109	Dépôt HC	En arrêt	
SSP3970108	Pompe à essence	En arrêt	
SSP3969948	Fabrique de graisses	Indéterminé	
SSP3969947	Dépôt HC	Indéterminé	
SSP3969945	Savonnerie	Indéterminé	
SSP3969943	Entrepôt de produits chimiques et	En arrêt	
SSP3969934	Atelier de mécanicien	En arrêt	
SSP3969931	Gazogène	Indéterminé	
SSP3969930	Fabrique de produits chimiques	Indéterminé	
SSP3969928	Fonderie	Indéterminé	
SSP3969920	Agence d'exploitation EDF-GDF anc.	En arrêt	
SSP3969906	Teinturerie	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

